

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/30/T/2017  
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE  
SIX(6) SALLES DE CLASSES ET D'UN BLOC SANITAIRE DE  
QUATRE(4) UNITES DE L'YPE ECOSSAN DE L'ECOFO GITEZI ET  
LE MARCHE EST EN SEUL LOT.**

**Date de publication des offres: 23/3 / 2017**

**Date d'ouverture des offres: 24/4/ 2017**

**Objet de l'Appel d'Offres**

1. La commune de ISARE invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de construction de six salles de classes et un bloc sanitaire du type ECOSSAN de l'ECOFO Gitezi et le Marché est et à prix non révisables.

2. La Commune Isare a obtenu un financement de la part du Gouvernement du Burundi appuyant le programme de la maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal. La Commune de Isare a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés pour **la réalisation des travaux de construction** de six salles de classes et un bloc **sanitaires de quatre(4) unités du type ECOSSAN de l'ECOFO Gitezi** , signalés précédemment.

**Spécification du marché**

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.

4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.

5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **quatre(4) mois calendriers.**

**Conditions de participations**

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

**Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous : **Au Bureau de la Commune Isare.**

Moyennant le paiement de vingt cinq mille (25. 000fbu) francs burundais sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et vingt cinq mille(25.000FBU) au compte YV65 ouvert à la poste Rushubi au nom de la commune d'Isare.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

#### **Visite du site**

10. Une visite guidée des sites sera organisée le 05/4/ 2017 à partir de 10h00. (lieu de rencontre : bureau de la commune Isare)

#### **Présentation de l'offre**

11.Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de trois millions de franc Burundais (3.000. 000 FBU) de francs burundais. Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

12.Les offres doivent être soumises à : La commune de **ISARE**

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

#### **Validité des offres.**

13.Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### **Date limite de dépôt des offres.**

14.Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 24/4/ 2017 à 10 heures 00 minutes.**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

#### **Séance d'ouverture des offres**

15.Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus **le 24/4/2017** à 10 heures 30 minutes. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

**16. Critères de qualification des soumissionnaires.**

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

**16.1. Au niveau administratif :**

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché.
2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO et les chèques certifiés ne sont pas acceptés ;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché;
4. Les Statuts du soumissionnaire (personne morale);
5. Une Attestation de non redevabilité aux impôts en original délivrée par les services de l'OBR (En cours de validité);
6. Le Certificat d'immatriculation fiscale(NIF);
7. Une adresse fixe et connue (Fiche de renseignement du soumissionnaire);
8. L'Attestation de non redevabilité en original délivrée par l'INSS (En cours de validité);
9. Un registre de commerce (copie) ;
10. L'attestation de non faillite du tribunal de commerce en cours de validité.

**16.2. Au niveau technique :**

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception). Le plan de charge des marchés en cours ;

**16.3. Au niveau financier :**

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité d'une ligne de crédit pour faire face aux charges financières résultant des engagements contenus dans le marché.

Fait à Isare, le 21/02/2017

L'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics

**NIYONKURU Gilbert**

